

*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

Circulaire n° 2002-65 du 25 octobre 2002 relative à l'agrément, à titre expérimental, et aux conditions d'emploi de l'écran inférieur de protection des motocyclistes Motoguard

NOR : *EQUE0210179C*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Mesdames et Messieurs les préfets (directions départementales de l'équipement).

Je vous informe de l'agrément, à titre expérimental, de l'écran inférieur motocycliste Motoguard, mis au point par la société Métalocar.

Il se compose d'un écran en tôle plane, adaptable sur les glissières métalliques de profil A ou B par l'intermédiaire d'une patte de fixation montée entre l'écarteur et le support.

L'écran Motoguard a été testé au Laboratoire Inrets Equipement de la Route (LIER), conformément à la procédure définie pour les essais motocyclistes et a satisfait les critères d'acceptation. Un essai complémentaire a été réalisé pour vérifier que la présence de l'écran ne modifiait pas l'efficacité de la glissière en cas de choc de véhicule.

Les spécifications techniques et les caractéristiques de montage du dispositif sont définies dans l'annexe technique jointe à la présente circulaire.

L'agrément de l'écran Motoguard est soumis à une période expérimentale de cinq ans minimum afin de vérifier le comportement en service du dispositif. Au cours de cette période, les gestionnaires de voirie sont tenus d'informer le Setra (CSTR) de toutes anomalies ou défauts de fonctionnement constatés.

Pour le ministre et par
délégation :

*La directrice de la sécurité
et de la circulation routières,*

I. Massin

ANNEXE TECHNIQUE
écran motocycliste motoguard

1. Description

L'écran Motoguard est un dispositif destiné à la protection des motocyclistes, adaptable sur glissières de sécurité. Il est constitué d'un écran en tôle plane de 2 millimètres d'épaisseur qui se fixe en partie basse de la glissière par l'intermédiaire d'une patte de fixation montée entre l'écarteur et le support (dessin 001).

2. Fonctionnement

Lors d'un choc, une partie de l'énergie est absorbée par la déformation du dispositif.

3. Eléments constitutifs

3.1. Matériaux

Les pièces métalliques, hormis la boulonnerie, sont en acier de type S 235 JR défini dans la norme NF EN 10025. Elles sont protégées contre la corrosion par galvanisation à chaud au trempé selon les normes ISO 1461 et EN 1179.

3.2. Boulonnerie

La boulonnerie est constituée de vis TRCO M16 × 30, classe 4.6, écrous H M16 classe 5 et rondelles 17 × 34, classe MS. La boulonnerie est galvanisée à chaud au trempé.

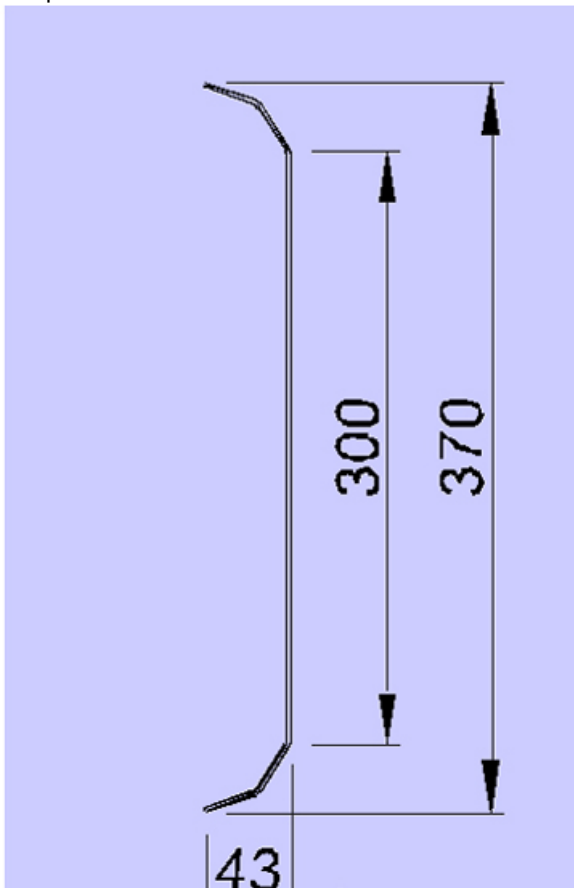
3.3. Ecran inférieur

L'écran inférieur est conforme aux dessins 002 et 003.

Longueur des éléments : 4 320 millimètres.

Hauteur : 370 millimètres.

Epaisseur : 2 millimètres.



3.4. Patte de fixation

La patte de fixation est conforme au dessin 004.

Largeur : 80 millimètres.

Epaisseur : 8 millimètres.

Longueur pliée : 586 millimètres.

Longueur développée : 687 millimètres.

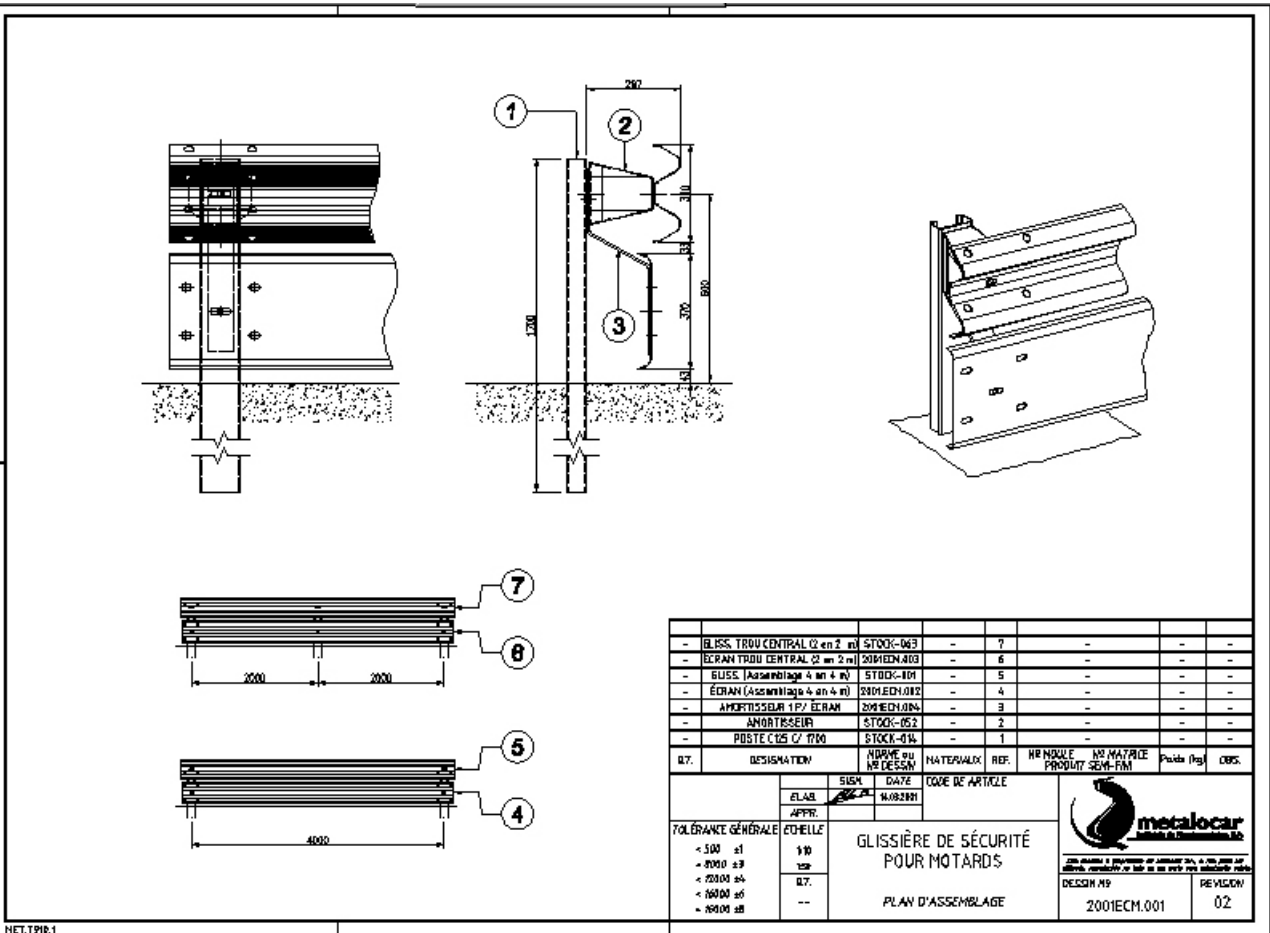
3.5. Extrémités

Les origines et extrémités d'écran sont traitées par des pièces spéciales en acier de même nature et de même épaisseur que l'écran et conformes aux dessins 005 et 006.

4. Montage

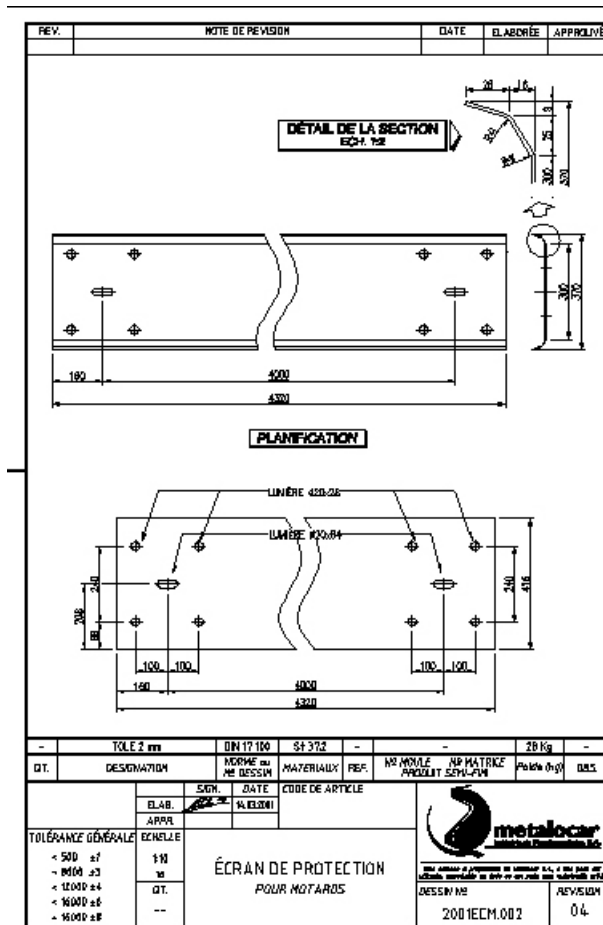
La patte de fixation est montée entre l'écarteur et le support de la glissière. Sur glissières existantes elle ne nécessite pas de démontage mais simplement le desserrage du boulon de liaison écarteur-support. Les éléments de l'écran sont boulonnés sur la patte de fixation et reliés entre eux par boulonnage dans le sens de la circulation le plus proche de l'écran, de telle manière que la fin d'un élément masque l'origine du suivant.

Glissière de sécurité pour motards



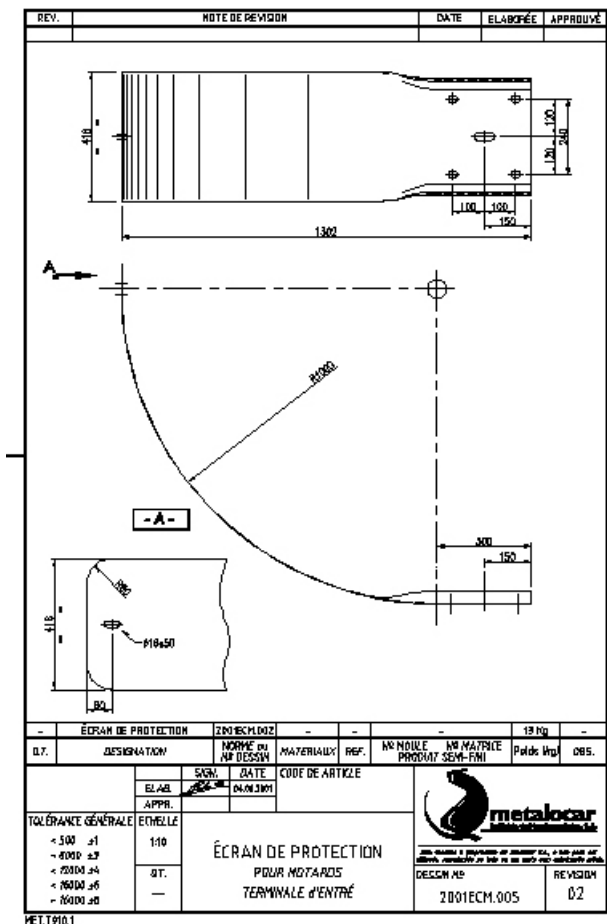
NET.T910.1

Ecran de protection pour motards



NET.T910.1

Ecran de protection pour motards (trous central)



Ecran de protection pour motards, terminale de sortie

